

Contribution de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Avignon et de Vaucluse au projet Georges Besse II

En tant que représentant des entreprises locales, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Avignon et de Vaucluse, se positionne comme un des vecteurs majeurs de sensibilisation au projet de Georges Besse II.

Cette démarche de sensibilisation des acteurs économiques locaux doit s'articuler autour de plusieurs volets essentiels :

- . l'information
- . l'accompagnement des entreprises
- . l'intervention sur la main-d'œuvre
- . la préparation au renforcement des modalités d'accueil et de promotion du territoire
- . le projet de mise en place du pôle de compétitivité

1/ L'information

En complément aux études d'AREVA, la CCI d'Avignon et de Vaucluse pourrait établir une **étude succincte d'impact local** des projets de démantèlement d'Eurodif (G.Besse I) et de construction de G.Besse II.

L'objectif est d'apporter un renfort au message actuellement transmis par Areva au tissu économique local notamment aux sous-traitants, quant à la nécessité d'anticiper et de diversifier les activités et les marchés.

2/ L'accompagnement des entreprises

Forte de sa compétence en matière d'appui aux entreprises, la CCI d'Avignon et de Vaucluse peut contribuer à ce projet par le biais de conseils à apporter :

2.1 pour répondre dans les meilleures conditions aux futurs appels d'offres européens

Une telle démarche suppose en première phase d'identifier les entreprises locales susceptibles – de part leur champ d'activités, leur savoir-faire ou leur potentiel de compétences – de répondre à ces marchés.

Ce **travail d'identification** se met actuellement en place à la CCI de la Drôme (création d'un « portail d'entreprises »).

Ainsi, un partenariat d'échange de méthodologie ou d'informations pourrait être envisagé entre les 2 organismes consulaires entre cette investigation conduite par la Drôme et la CCI AV pourrait transmettre les résultats de l'étude d'impact qu'elle aura conduite dans le Nord Vaucluse.

En seconde étape, l'appui de la CCI AV aux entreprises sur les appels d'offres pourrait s'opérer d'une part de façon partielle sur le volet juridique, d'autre part sur **l'incitation à construire des groupements d'entreprises** afin d'atteindre la taille critique requise sur des marchés d'un volume important. S'agissant de cette étape, la CCI AV doit participer également au travail d'estimation de la qualification des offres et aider à construire une cohérence entre les qualifications/compétences exigées par les donneurs d'ordre et les niveaux actuels ou potentiel de la main-d'œuvre locale.

2.2. pour développer une politique de diversification clients/marchés

Pour les entreprises locales les plus fragilisées (ayant un risque « mono-client »), la CCI AV peut les aider à renforcer leurs marchés par l'intermédiaire d'un **élargissement de leur panel** d'activités/produits et/ou par **sensibilisation à une ouverture** à de nouvelles zones géographiques.

3/ La participation aux intervention concernant la main-d'oeuvre

Cette participation de la CCI AV peut se réaliser selon 2 axes :

3.1 Le déploiement de la formation

L'incitation par la CCI AV des entreprises au déploiement de la formation peut s'effectuer notamment par l'intégration prochaine de l'institution aux **comités de pilotage des GPEC** (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) dans le cadre de la convention signée entre la DDTEFP et l'association « Tricastin Développement ».

Il s'agit (d'aider à) de mettre en place des dispositifs de formations avec la collaborations d'organismes publics locaux pour **proposer des modules de formations qualifiantes ou de formations spécifiques** en liaison avec les besoins propres au démantèlement d'Eurodif ou la construction de G.Besse II.

3.2 Les emplois

Les grandes agences d'Intérim se préparent/se positionnent – sans doute - à fournir la main-d'œuvre nécessaire aux futurs chantiers. Afin de pallier au risque accru de précarisation de l'emploi local, la CCI AV doit/peut mettre en place avec les partenaires institutionnels et les entreprises locales des dispositifs permettant de **constituer des viviers de main-d'œuvre**.

4/ La préparation aux modalités d'accueil et de promotion du territoire

Au delà, de son intervention auprès des entreprises et de la main- d'oeuvre directement concernées par les projets de G.Besse, la CCIAV peut participer à l'amélioration de l'accueil sur le territoire pendant les 15 prochaines années.

Cette contribution peut se réaliser à plusieurs niveaux :

4.1 Développement de la capacité d'accueil (hébergement)

Actions de **sensibilisation/informations des hôteliers** et différents chefs d'entreprises offrant de structures d'hébergement diverses (mobil homes...) pour loger le surplus de main- d'œuvre

Actions de sensibilisation de la collectivité locale pour **dégager du foncier** en faveur de l'implantation (temporaire ou définitive) de ces nouvelles structures d'hébergement.

4.2 Développement/valorisation de l'offre de restauration

Actions de **sensibilisation/informations de la branche « restauration »** pour anticiper/réaliser les investissements nécessaires permettant de répondre à l'accroissement de la demande.

4.3 Développement de l'offre commerciale du centre-ville

Ce projet porté par le groupe « AREVA » doit représenter une opportunité de redynamisation du commerce du centre-ville.

La CCIAV peut contribuer à créer cette nouvelle dynamique du centre-ville en mettant en place de façon progressive, une importante **démarche d'animation des commerces**, et en présentant les conditions majeures en matière **d'aménagement urbain** à une amélioration de l'attractivité des axes commerçants.

4.4 Valorisation de l'image du Tricastin

La nouvelle technologie déployée dans le cadre de G.Besse peut aider à une amélioration de l'image du site. Moins polluante, la nouvelle usine répondra mieux aux exigences en matière de contraintes environnementales.

La CCIAV, sensibilisée au développement durable peut contribuer à la mise en valeur du site notamment en incitant AREVA à **organiser/développer du tourisme industriel** sur ce territoire. Ce nouveau « créneau » de clientèle constituant ainsi un potentiel supplémentaire de touriste pour territoire du Tricastin, voire au-delà.

